

# CAP agricole Jardinier Paysagiste (CAPA JP)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer les sols (terrassement, drainages, bêchage, désherbage etc.)
- Effectuer les semis et les plantations de végétaux qu'il protège à l'aide de bâches, d'écorces de pins ou de grillages.
- Installer les pelouses en utilisant des méthodes adaptées à la topographie du sol. Réaliser également des petits travaux de maçonnerie (bordures, dalles, pavés etc.).
- Tailler les arbres et arbustes pour obtenir des formes particulières et entretenir des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le décapage de la mousse ou le débroussaillage.
- Réguler la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires : eau, engrais, traitements phytosanitaires.
- Régler et réparer le système d'arrosage et assure l'entretien courant du matériel ainsi que le diagnostic des pannes usuelles.

## Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé (entreprise de travaux paysagers, bureau d'étude spécialisé en aménagement...).
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : 3<sup>e</sup>.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
50321405	24928

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

875 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en octobre.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne : 1 semaine en UFA, 1 semaine en entreprise.  
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### ISVT

72 avenue de Vals  
43750 VALS PRÈS LE PUY  
04 71 02 10 81  
isvt.cfa@orange.fr  
www.isvt.fr

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Histoire géographie – ESC
	Maths - informatique
	Carnet d'apprentissage
	Français
	Santé et mode de vie
	Secourisme
	EPS
	Français et projet
	Législation
Matières professionnelles	Biologie
	Entretien espaces verts
	Réalisation et création
	Reconnaissance des végétaux
	Notions de base matériels
	Matériel espaces verts
	Réalisation de potager ornemental

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Type	Forme
<b>Unité Capitalisable Générale 1 :</b> <b>Education socioculturelle / Mathématiques / Informatique</b>	Ponctuel	Ecrit et Oral
<b>UCG2 : Communication / Expression / EPS / Secourisme / Mode de vie</b>	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>UCG3 : Communication professionnelle / Législation</b>	Ponctuel	Oral
<b>Unité Capitalisable Professionnelle 1 :</b> <b>Travaux d'entretien paysager</b> (Biologie végétale, Reconnaissance des végétaux, Tonte, Taille)	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>UCP2 : Travaux d'aménagements paysagers</b> (Plantation, Engazonnement, Maçonnerie paysagère)	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>UCP3 : Entretien des matériels et des équipements</b>	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>UCARE : Réalisation de potager ornemental</b>	Ponctuel	Pratique et Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021-22	2020-21	2019-20	2018-19
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87%</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	88,71%	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	92,11%	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	83,55%	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	87,67%	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	en cours	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	en cours	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	en cours	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	en cours	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>
<b>Taux de réussite du CAPa JP dans l'UFA</b>	<b>100%</b>	-	-	-
<b>Taux d'abandon globaux</b>	<b>15,66%</b>	<b>12,83%</b>	-	-

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Bac Pro Aménagements paysagers.
- BP Aménagements paysagers.
- BP Métiers de la piscine.
- CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés.
- CS Taille et soins des arbres.

### Débouchés professionnels :

Entrer dans la vie professionnelle (Entreprises ou collectivités, Espaces verts, jardinerie, Pépinières) en tant qu'ouvrier paysagiste.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 5 465 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1<sup>ère</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>nde</sup> professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus depuis l'intermodal.
- Transports scolaires (vers l'intermodal).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Certification CACES R 482
- Appartenance à un réseau d'établissements du CNEAP.
- Gestion d'une mini-entreprise.

### • Restauration

Cantine / self sur place

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique :
  - Partenariat avec LOXAM pour la location de mini pelle, en propriété : tracteur, micro-tracteur
  - Débroussailleuses, tronçonneuses, taille-haies...
  - Serre de production, Atelier de réparation des équipements paysagers

## Coordonnées de l'UFA



### ISVT

72 avenue de Vals  
43750 VALS PRÈS LE PUY  
04 71 02 10 81  
isvt.cfa@orange.fr  
www.isvt.fr

## Référente handicap

Mélanie BIGUEY  
melanie.biguey@cneap.fr

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026